



A. Elme

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2019

Séance du 5 mars 2020

Convocation du 28 février 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Thibault Hennion, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Arnould par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux,
Mme Claire Beillard-Boudada,
M. Timothé Lefebvre,
Mme Hélia Cacères

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

5 mars 20 – n° 05

Séance du 5 mars 2020

OBJET : Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2019

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2019.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent